

# Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital

Assemblée générale mixte du 6 juin 2023  
Résolution n°7

**Groupe OKwind**  
Société Anonyme  
Au capital de 8 232 426 euros  
Le Haut Montigné  
35370 TORCE

**Exercice clos le 31 décembre 2022**

**Grant Thornton**  
Parc Edonia – Bâtiment G  
Rue de la Terre Victoria  
35760 Saint-Grégoire Cedex

**Cogep Audit Cholet**  
7, boulevard de Touraine  
49300 Cholet

# Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital

Groupe OKwind

Assemblée générale mixte du 6 juin 2023

Résolution n°7

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 22-10-62 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre Président vous propose de lui déléguer, avec faculté de subdélégation, pour une durée de 24 mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10<sup>0</sup>% de son capital calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 derniers mois précédents, les actions que la société détient ou pourra détenir notamment par suite des rachats réalisés dans le cadre de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce ou par tout autre moyen ainsi que de réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

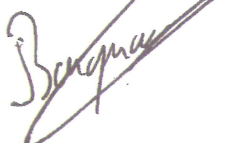
Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Saint-Grégoire et Cholet, le 22 mai 2023

Les commissaires aux comptes

**Grant Thornton**  
**Membre français de Grant Thornton**  
**International**



Stéphane Bougreau  
Associé

**Cogep Audit Cholet**  
**Membre du réseau international**  
**HLB**



Sébastien Guillois  
Associé